

MAIRIE DE MONTROZIER LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le cinq septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTROZIER, dûment convoqué le trente août deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Gages, sous la présidence de Monsieur Laurent GAFFARD, Maire.

Présents:

Mme Séverine RAFFY, Mme Fatima DANSETTE, M. Bernard ARETTE, M. Yves CASTELLA, M. Marc SOLINHAC, M. Manuel BELLO, Mme Caroline AOUAT, M. Florent VERNHET, Mme Chantal APESTEGUY, M. Sébastien BOUDOU, Mme Valérie SICRE, Mme Stéphanie CASTANIE, Mme Marina LACAZE, Mme Myriam CABROL, M. Stéphane CHAPTAL, M. Benoît RASCALOU.

Pouvoirs de vote :

Monsieur Eric PUNTEL donne pouvoir de vote à Monsieur Laurent GAFFARD Madame Marie-Christine MAUREL donne pouvoir de vote à Madame Chantal APESTEGUY

Secrétaire de séance : Madame Chantal APESTEGUY

<u>Délibération 2022/68 pour valider la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaire) permanent et la mise à jour du tableau des emplois votée à l'unanimité</u>

Le Conseil Municipal a validé la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe à temps non complet pour le remplacement d'un agent en poste au secrétariat qui a souhaité rejoindre l'autre collectivité dans laquelle elle travaillait aussi à temps non complet.

Délibération 2022/69 pour valider les tarifs périscolaires cantine et garderie votée à l'unanimité

Le Conseil Municipal a validé le maintien des tarifs en place à l'identique et a supprimé, concernant la garderie, la majoration qui est appliquée si l'enfant est récupéré alors qu'il était inscrit, un quart d'heure restera dû.

Délibération 2022/70 pour autoriser la signature de la convention tripartite Commune de Gages-Montrozier/CCAS de Gages-Montrozier/Association Familles Rurales Gages-Montrozier pour le centre de loisirs votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a autorisé la signature de la convention tripartite afin de préciser notamment les engagements de chacune des parties, les modalités financières.

Délibération 2022/71 pour l'adressage de Trébosc votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé le projet de noms et numéros des rues de Trébosc.

Délibération 2022/72 pour valider le complément à la répartition des subventions de fonctionnement aux associations pour l'année 2022 votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé le versement de la subvention à l'association Judo pour l'année 2022.

Délibération 2022/3 pour valider la modification des articles 16, 17 et 18 du règlement intérieur du conseil municipal votée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal a validé la modification des articles 16,17 et 18 du règlement intérieur conformément à la réforme des règles de publicité applicable au 1^{er} juillet 2022.